



Adresse Client:
Mr. Marc Fleuret
France

Adresse de Facturation:
Mr. Marc Fleuret
France

FACTURE

Num. facture : 17006
N° Chambre : 312
Arrivée : 25/08/22
N. Page : 1 of 1
Date : 26/08/22
Hotel : Mercure Belfort Centre
2a/2c, Avenue Jean Moulin
90000 Belfort
France

Réf Externe :
2208250505
Départ : 26/08/22
Re-impression : 1
Date facture : 26/08/22

N° conf.
Signature : 3EWI
Utilisateur : B825LADEC@HB825
N° caisse : 480

Date	Description	Prix Unit.	Qte	Montant HT	Taxe	Montant Taxe	Charges EUR	Paiements EUR
25/08/22	Chambre	83.64	1	83.64	10%	8.36	92.00	
25/08/22	PDJ Taux Inter	15.45	1	15.45	10%	1.55	17.00	
25/08/22	Taxe de séjour	2.20	1	2.20	0%		2.20	
26/08/22	Visa		1					111.20
Total							111.20	111.20
Balance							0.00	EUR
<u>TVA</u>		<u>Montant H.T.</u>		<u>Montant T.V.A</u>		<u>Montant T.T.C</u>		
TVA 10%		99.09		9.91		109		
TVA 0 %		2.20		0.00		2.2		

Merchant ID		Credit Card #	XXXXXXXXXXXX3308
Transaction ID	5147031	Credit Card Expiry	XX/XX
Approval Code		Capture Method	Manual
Approval Amount	111.20	Transaction Amount	111.20

*hors champ d'application de la TVA, en vertu des dispositions de l'article 256 du CGI

Hôtel**** SAS HCB
Capital de 300 000 Euros
Siège social : 2a-2c, Avenue Jean Moulin 90000 Belfort
Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise
RCS : Belfort 799 262 340 - Siret : 799 262 340 00026
Code APE : 5610A - TVA intra-communautaire : FR 91799262340

Prestations prix nets. 0 % d'escompte. Le règlement de la présente facture doit être effectué à la date de paiement mentionnée. A défaut, des pénalités de retard seront dues dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de 15% l'an, appliquée au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux. Cette mention ne s'applique pas aux particuliers.

Taxe de séjour non soumise à la TVA-article 267-II-2 du CGI*

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et d'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour plus d'informations sur la protection des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter notre Charte sur www.all.accor.com



Mesdames et Messieurs les Présidents, Chers Collègues,

Le Territoire de Belfort, Département aux nombreuses particularités historiques, géographiques et culturelles, fête cette année son 100^{ème} anniversaire.

Suite à la guerre franco-prussienne de 1870-1871 au cours de laquelle Belfort et ses environs ont résisté plus de 100 jours au siège prussien sous les ordres du Colonel Aristide Denfert-Rochereau, le Territoire de Belfort obtient un statut particulier et ambigu à la signature du Traité de Francfort de 1871.

Géographiquement situé sur la zone du Haut-Rhin non annexée par la Prusse, le Territoire de Belfort englobe la Ville de Belfort et 105 autres communes.

Ce n'est que 51 ans plus tard qu'il devient le 90^{ème} département de France le 11 mars 1922, lorsqu'un décret nomme pour la 1^{ère} fois un Préfet du Territoire de Belfort, jusque-là administré par un Administrateur provisoire.

Dans ce contexte historique et hautement symbolique, nous avons le plaisir de vous convier à Belfort pour notre séminaire de rentrée 2022 de groupe DCI, afin de découvrir, l'espace de deux jours, l'un des plus atypiques départements métropolitains.

Nous espérons vous retrouver nombreux, autour de notre Président François SAUVADET, pour partager ce moment de travail pour notre groupe, les jeudi 25 et vendredi 26 août en Territoire Belfortain.

Amicalement,

Amicalement.

Nicolas LACROIX
Président de la Haute-Marne
Président du Groupe DCI

*A très bientôt.
Amicalement*

Florian BOUQUET
Président du Territoire de Belfort



ibis Styles^{HOTELS} Dax Miradour (F)
Avenue Millies Lacroix 40100 DAX France
Tél: +33(0) 5 58 56 77 77 - Fax: +33(0) 5 58 56 14 74
Réservation:

Adresse Client :

Avenue Millies Lacroix
40100 DAX
FRANCE

Adresse de Facturation :

Mr FLEURET MARC MARC
Avenue Millies Lacroix
40100 DAX
FRANCE
BTW-TVA : FR 83 749 927 232

Facture n° 79229 du 30/08/2022

Séjour de : Mr FLEURET MARC MARC Du 29/08/2022 au 30/08/2022

Reservation Ref. : LMZDCVWP

page 1/1

Réf : 101644 - LMZDCVWP - 49823 - MM (29/08/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U	TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
29/08/2022	Taxe de Séjour	401	1		1,32		1,32	1,32	D	1,32	1,32
29/08/2022	Restaurant soir ext.	401	1		52,00		52,00	47,27	H	47,27	52,00
29/08/2022	Restaurant Soir Ext. TVA[NOR]	401	1		6,00		6,00	5,00	I	5,00	6,00
29/08/2022	RB1 - Flexible BB (1 pers.)	401	1		89,00		89,00	80,90	H	80,90	89,00
30/08/2022	Carte Bancaire										-148,32

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	1,32	0,00
H	10,00%	128,18	12,82
I	20,00%	5,00	1,00
Total		134,50	13,82

Total TTC EURO 148,32
Total déjà versé EURO 148,32
Net à payer 0,00

Paiement comptant

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises
MIRADOUR - SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 28 Avenue Didier Daurat 64000 PAU
RCS : Pau B 749 927 232 - N° NAF : 5510Z
TVA Intra-Communautaire : FR 83 749 927 232 - Siret : 749 927 232 00027

Assureur : GAN ASSURANCES, Agence LAVAUR VIALAS, 72 Avenue du General de Gaulle, 81500 LAVAUR

Prix nets : 0% d'escompte. Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an, du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.

Classification Tourisme : **3*****

Hôtel 3***

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.accor.com

Paris, le 12 juillet 2022

Le Directeur national

à :

Monsieur Marc FLEURET
Président du Conseil départemental de l'Indre

Objet : séminaire national des cadres UNSS à Soustons
Réf : OG/MAD/PS 07- 2022
Suivi : Marie Ange Daffis
Directrice nationale adjointe UNSS
marie-ange.daffis@unss.org

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que nous organisons le séminaire annuel des directeurs de l'Union Nationale du Sport Scolaire à Soustons du lundi 29 août au mercredi 31 septembre 2022.
Ce séminaire est un temps fort de la vie de la fédération UNSS et entre pleinement dans le cadre du plan de formation des personnels de l'UNSS en adéquation avec le Plan National de Développement du Sport Scolaire.
L'organisation a été confiée à Monsieur Jérôme Alfonsi, directeur départemental UNSS des Landes.

Ce séminaire accueillera l'ensemble des 180 directeurs régionaux et départementaux de l'UNSS, de France métropolitaine et ultra marine. Ce rassemblement annuel permettra de travailler sur l'harmonisation de notre politique sportive, l'importance du lien entre UNSS et collectivités territoriales, le développement de la vie associative au bénéfice des élèves licenciés et des associations sportives scolaires, ainsi que la mise en œuvre des grands événements sportifs territoriaux qui ponctueront cette nouvelle année en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et son héritage.

L'ouverture du séminaire est prévue le lundi 29 août à partir de 13h30 et je serais très honoré de vous associer à ce temps d'accueil et d'ouverture officielle, en présentant éventuellement les relations fondamentales et les liens entre le sport scolaire et les collectivités territoriales, non seulement à 2 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, mais surtout afin de bien construire l'héritage de cet événement pour notre jeunesse et nos territoires.

Nous pouvons imaginer une intervention plénière puis un temps d'échanges avec nos directeurs lors de cette ouverture. Cela pourrait être aussi l'occasion de présenter l'ADF et son impact pour nos cadres UNSS. Je reste disponible pour échanger avec vous des meilleures possibilités de communication et sujets à évoquer.

Vous trouverez en pièce jointe un programme prévisionnel du séminaire, sous forme de document de travail.

Je vous remercie pour l'attention portée à ce courrier. Madame Marie-Ange Daffis, Directrice nationale adjointe UNSS, reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Olivier GIRAULT



Copie à Madame Delphine RAYMOND
Directrice de cabinet
draymond@indre.fr

Jo

Greet Paris Nord 18ème (M)
7-9 Impasse Marteau 75018 PARIS FRANCE
Tél: +33(0)1 58 34 00 10 - Fax: +33(0) 1 58 34 04 04
Réservation:

Ceci n'est pas une facture, veuillez la demander à la réception avant votre départ

Adresse Client :

Adresse de Facturation :
Mr FLEURET MARC

Relevé page 1/1
Séjour de : Mr FLEURET MARC Du 06/10/2022 au 07/10/2022
Réf : 729917 - 439396 - 252189 - FCO (06/10/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
06/10/2022	Double	927	1	124,00		124,00	112,73	G	112,73	124,00
06/10/2022	Taxe de Séjour	927	1	1,02		1,02	1,02	H	1,02	1,02
06/10/2022	Carte bleue									-134,42
07/10/2022	Petit déjeuner. [06/10]	927	1	9,40		9,40	8,55	G	8,55	9,40

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
G	10,00%	121,27	12,13
H	0,00%	1,02	0,00
Total		122,29	12,13

Total TTC EURO 134,42
Total déjà versé EURO 134,42
Net à payer 0,00

Paiement comptant

Etablissement managé par Accor SA TVA sur les débits Taxe de séjour non sujette à la TVA - art 267-II-2 du CGI
LES HOTELS DIONYSIENS - SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 26 Avenue Hoche 75008 PARIS
RCS : Paris B 429 717 671 - N° NAF : 5510Z
TVA Intra-Communautaire : FR 36 429 717 671 - Siret : 429 717 671 00029

Prix nets :0% d'escompte. Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an, du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.
T.V.A sur les débits.

Classification Tourisme : 2**

Hôtel 2**

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et d'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.accor.com

MERIGOT Régine

De: Jonas Demestre <JDemestre@paris2024.org>
Envoyé: mercredi 21 septembre 2022 13:53
À: Paris 2024 - Collectivité Hôte
Objet: Paris 2024 - Forum des Collectivités Hôtes

C1-INTERNAL

Chers référents, chères référentes,

Comme présenté lors de la dernière réunion des référents, le programme du **deuxième Forum des Collectivités Hôtes** a légèrement été modifiée :

- **Jeudi 06/10**

9h - 9h30 : Accueil des participants

9h30 - 12h : Séance Plénière en présence de Tony Estanguet et de la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

12h - 14h : Déjeuner

14h - 17h : Célébrations - Présentation des clubs 2024 et échanges techniques sur le cahier des charges

17h15 - 18H15 : Olympiade Culturelle (**initialement prévu le vendredi matin**)

18h30 – 21h : Cocktail

- **Vendredi 07/10**

9h - 11h : Opérations en ville (mobilités, sécurité, accessibilité universelle, volontaires, signalétique, pavoisement)

11h15 – 12h15 : Billetterie et Hospitalités.

- **Samedi 08/10**

Accueil à la journée Paralympique, Place de la Bastille.

Au regard de cette modification d'agenda, nous vous prions de nous retourner par mail vos éventuelles modifications de participation.

Aussi, si vous n'avez pas encore répondu au formulaire <https://forms.office.com/r/Um8ski0tJX>, nous vous prions de la faire avant le **vendredi 23 octobre**. Pour des raisons de sécurité, aucun accès ne pourra être délivré aux personnes n'étant pas inscrites via ce formulaire.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous souhaitons une agréable journée.

Bien cordialement,



Paris 2024 - Collectivités Hôtes

Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
46 rue Proudhon, 93210 Saint-Denis - FRANCE

paris2024.org



Bon de commande	Facture N°	Date	Échéance	Mode de paiement
	202209003	07/09/2022	07/10/2022	Virement
Adresse de livraison :				

Comité Départemental du Tourisme
Lot-et-Garonne Réservation
271 Rue de Péchabout - BP 30158
47005 AGEN cedex
Tel : +33 (0)5 53 66 14 14
SIRET : 31716612200042
NAF : 8413Z

Monsieur Marc FLEURET
Conseil Départemental de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés
36020 CHATEAUROUX

Objet : Hébergement ADF 2022

Ref	Désignation	Qté	P.U. TTC	Montant TTC	Tx TVA
Div	APPART CITY du 12 au 14 octobre	2	80,00	160,00	20%
Div	Frais de service	5%	160,00	8,00	20%

Code	Base HT	Tx TVA	Montant TVA
5	140,00	20%	28,00

Total HT	140,00
Total TVA	28,00
Total TTC	168,00
Acompte	
Net à payer	168,00

Code Ets	Code Guichet	N° Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	02255	00020341440	25	CCM Agen Porte du Pin

IBAN	BIC
FR76 1027 8022 5500 0203 4144 025	CMCIFR2A

Pénalités de retard (taux annuel) : 10%

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00€

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980)



AU CŒUR DU SUD-OUEST

12-13-14
OCT. 2022

AGEN LOT-ET-GARONNE

Sophie Borderie

Présidente du Conseil départemental
de Lot-et-Garonne

François Sauvadet

Président
de Départements de France

ONT LE PLAISIR DE VOUS DONNER RENDEZ-VOUS
OUX

ASSISES NATIONALES DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

91^e CONGRÈS



LES DÉPARTEMENTS, UNE CHANCE POUR LA FRANCE.

MERIGOT Régine

De: François SAUVADET
<francois.sauvadet@departements.fr>
Envoyé: mercredi 8 juin 2022 14:16
Cc: Bernard SCHMELTZ; Marc SUIVRE
Objet: Save the date : du 12 au 14 octobre 2022 -
91ème Congrès de DF à Agen
Pièces jointes: Assises CD47-DF - Save the date.pdf
Importance: Haute

Mes chers Collègues,

Les prochaines Assises de Départements de France se tiendront du **mercredi 12 octobre au vendredi 14 octobre 2022 à Agen**, à l'invitation de notre collègue Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental du Lot-et-Garonne.

Comme l'année précédente dans l'Ain, le Bureau de Départements de France a souhaité que notre 91^{ème} Congrès ait lieu en format Assises.

Vous trouverez, ci-joint, le « Save the date » qui sera envoyé à tous les Conseillers Départementaux de France.

Un courrier vous informant des modalités d'inscription de vos délégations suivra d'ici la fin du mois.

Bien cordialement,



François SAUVADET
Ancien Ministre
Président de Départements de France
Président du Département de la Côte-d'Or
6, rue Duguay-Trouin
75006 PARIS
Tél : 01 45 49 60 22
francois.sauvadet@departements.fr